



## COMMISSION DES DELEGUES

*Présidents : Christian PERRISSIN et Grégoire MOSCATO*  
**PV 490**

### NOTE AUX CLUBS

---

Pour traiter au mieux la désignation d'un délégué, les demandes devront parvenir à la commission pour l'avant dernier lundi (soit 15 jours) précédant la date prévue de la rencontre.

#### **En application de l'article 10-23 des règlements du district**

Indemnités des délégués :

- 1) A la charge du club demandant.
- 2) Aux frais des deux (2) clubs lorsque celui-ci est désigné par le district.